



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/2000/36
22 juin 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante-deuxième session
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS
FONDAMENTALES, Y COMPRIS LA POLITIQUE DE DISCRIMINATION RACIALE
ET DE SÉGRÉGATION, DANS TOUS LES PAYS, EN PARTICULIER DANS LES
PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DÉPENDANTS : RAPPORT DE LA
SOUS-COMMISSION ÉTABLI EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION 8 (XXIII)
DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Lettre, datée du 12 juin 2000, adressée au Président de la Sous-Commission de
la promotion et de la protection des droits de l'homme par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de la République fédérale de Yougoslavie
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint* le texte d'un **mémoire du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie sur l'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU en date du 10 juin 1999**. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir le faire distribuer comme document officiel de la cinquante-deuxième session de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, au titre du point 2 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Branco **Brankovic**

* L'annexe est reproduite telle qu'elle a été reçue, en anglais seulement.